MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

BULLETIN TECHNIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES DU LANGUEDOC-ROUSSILLON

(AVEYRON. AUDE. GARD. HÉRAULT. LOZÈRE. PYRÉNÉES-ORIENTALES)

MONTPELLIER - 16, Rue de la République - Tél. 72 58-72

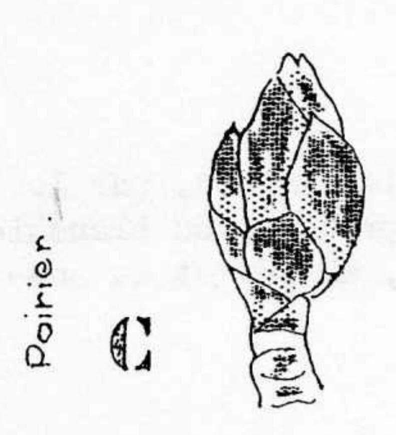
Quatrième année N° IO Cinquième édition N° I 12 Avril 1956

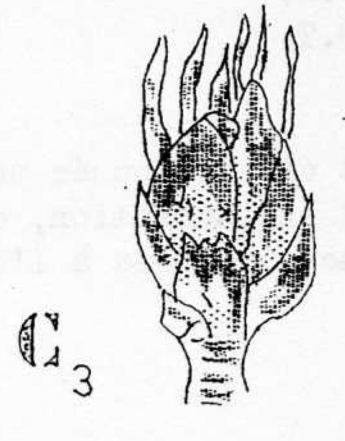
Zones V & VI

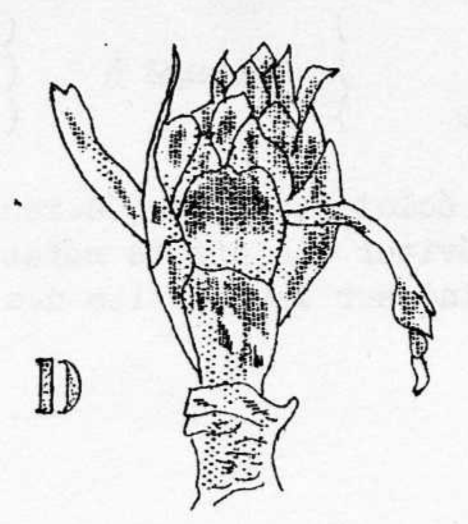
TAVELURE du POIRIER et du POMMIER

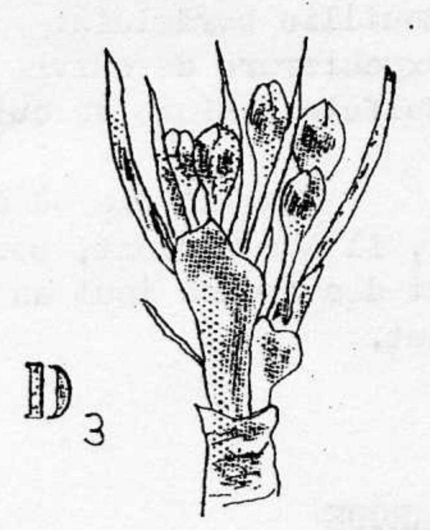
Les poiriers dont les bourgeons ont atteint ou dépassé le stade D, les pommiers ayant atteint le stade C3 doivent être protégés contre les attaques possibles de la maladie. Les périthèces arrivent à maturité dans certaines situations, ailleurs on observe des conidies en grand nombre.

Poirier





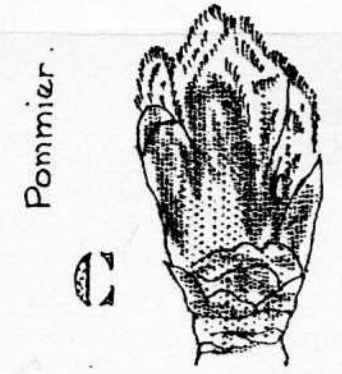


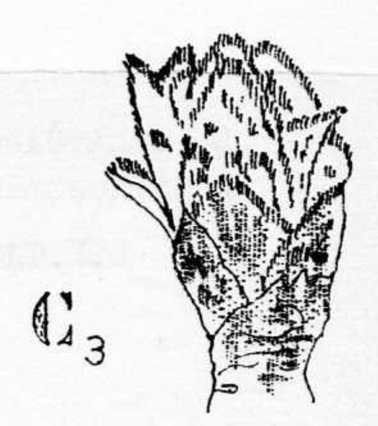


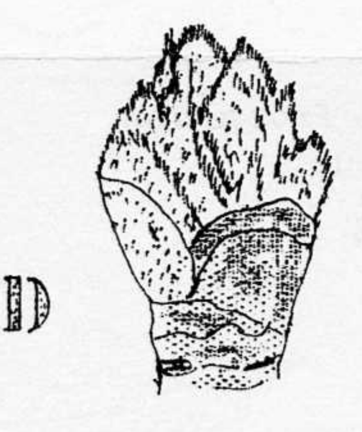
Dès réception du présent avis, traiter avec l'un des produits ci-dessous énumérés :

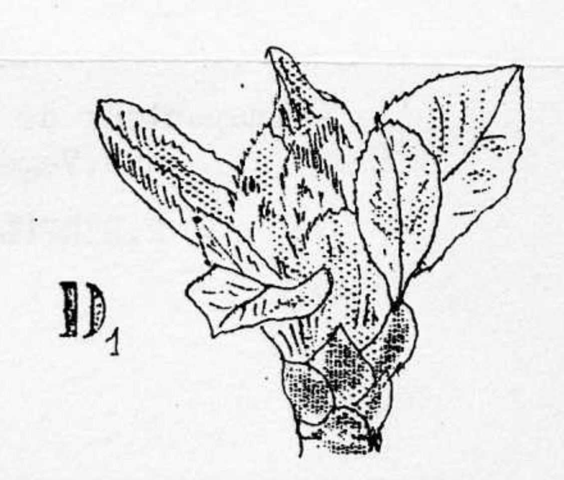
Bouillie bordelaise - Sulfate basique de cuivre - Zinèbe - Zirame
Oxychlorure de cuivre - Captane - Ferbame - Thirame

Pommier









PUCERON VERT du POMMIER

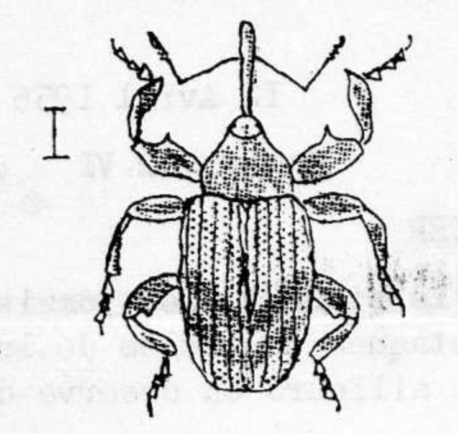
Quelques éclosions s'étant produites, partout où le fait est observé on pulvérisera :

- Extrait titré de nicotine (300 g. + 30 g de carbonate de soude + mouillant)
- Spécialités nicotinées
- Emulsion de S.P.C.
- Huile blanche nicotinée
- Emulsion de D.D.T.
- Emulsion d'H.C.H.
- Emulsion de Lindane

.../...

ANTHONOME du POMMIER

L'Anthonome est sorti depuis quelques jours. L'évolution de la végétation rend nécessaire la prompte exécution d'un traitement sur les pommiers, qui devra être terminé le 20 Avril. Le traitement sera renouvelé 2 fois à 5 jours d'intervalle. Utiliser les produits à base de :



- H.C.H. ou de - T.T.C. ou de - D.D.T.
ou de - S.P.C. ou de - Lindane

CERISIER
GNOMONIA - MONILIA - TEIGNE

- Il est conseillé de faire, dès maintenant, une pulvérisation anticryptogamique et insecticide avec :

- Bouillie bordelaise)		(H.C.H.
- Oxychlorure de cuivre)	mélangé à	(D.D.T.
- Sulfate basique de cuivre)		(

Dans le cas où des éclatements des écorces ont été provoqués sur les troncs, par le gel, il est prudent, pour éviter des effets néfastes de l'insolation, de procéder au blanchiment des troncs tout au moins sur les parties des troncs exposées à l'est, au sud et au sud-ouest.

REMARQUE

Dans la mesure du possible associer le traitement insecticide (contre l'anthonome ou les pucerons) au traitement fongicide (contre la tavelure). Se renseigner auprès des fabricants sur les incomptabilités de produits.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P.BERVILLE

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles du Languedoc-Roussillon,I6, Rue de la République.MONTPELLIER.Le Gérant:TROUILLON.Autor.du 6 Mars 56. Reproduction,adpatation réservées.